

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/11/2015

Date de la convocation:  
03/11/2015  
Date d'affichage:  
04/11/2015

L' an 2015 et le 9 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie

Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :  
M. ISEL Roger.

Réf : 147.2015  
Vote : A la majorité  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Mention exécutoire : Non

**147.2015 : Décision budgétaire modificative n° 2 : Budget annexe bâtiments d'activités - Hôtel d'entreprises de la Sauer.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°057.2015 du 02/03/2015 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2015,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°102.2015 du 18/05/2015 DBM n°1 au budget annexe 2015 bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président,*

Envoyé en préfecture le 23/11/2015

Reçu en préfecture le 23/11/2015

Affiché le



ID : 067-200013050-20151109-D\_CC\_147\_2015-DE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :**

- **De modifier le budget annexe bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer comme suit :**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |                        |          |                        |
|---------------------------|------------------------|----------|------------------------|
| Dépenses                  |                        | Recettes |                        |
| Objet                     | Compte et montant (+-) | Objet    | Compte et montant (+-) |
| --                        | --                     | --       | --                     |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                        |                              |                                         |
|--------------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|
| Dépenses                 |                        | Recettes                     |                                         |
| Objet                    | Compte et montant (+-) | Objet                        | Compte et montant (+-)                  |
| --                       | --                     | Mise à jour excédent reporté | 1068 : + 3 382,95 €<br>soit 23 109,50 € |
| --                       | --                     | Equilibre budget             | 1641 : - 3 382,95 €<br>soit 98 189,40 € |

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/11/2015

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

  


Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :  
18/11/2015